



SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS-ARIÈGE

La qualité au fil de l'eau

Rapport d'orientations budgétaires 2023

23 FEVRIER 2023

PREAMBULE

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité. Il doit se concevoir comme un outil pédagogique, le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le Service Public de l'Eau Hers Ariège, dont la mission est la production et la distribution d'eau potable, alimente en eau potable 18 600 abonnés sur 45 communes. La population desservie est de 38 295 habitants.

Les infrastructures du syndicat comprennent une usine de traitement de 20 000 m³ jour de capacité, 1 365 Km de canalisations et 33 châteaux d'eau et réservoirs pour un volume de stockage de 20 300 m³.

La loi NOTRe du 7 août 2015 indiquait que la compétence eau serait transférée aux communautés de communes à partir du 1^{er} janvier 2020. La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences eau et assainissement permet de le repousser au 1^{er} janvier 2026 par délibération des communes membres.

Pour les communautés de communes du bassin Auterivain Haut-Garonnais, des Portes d'Ariège Pyrénées et Arize-Lèze, les communes membres ont délibéré dans les conditions posées par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 pour s'opposer au transfert de la compétence « eau » à leurs intercommunalités respectives au 1^{er} janvier 2020.

En conséquence, suite à la prise de compétence « Eau Potable » fin 2017 par la communauté de commune « Terres du Lauragais », le périmètre Syndical est ainsi composé :

Département de la Haute Garonne :

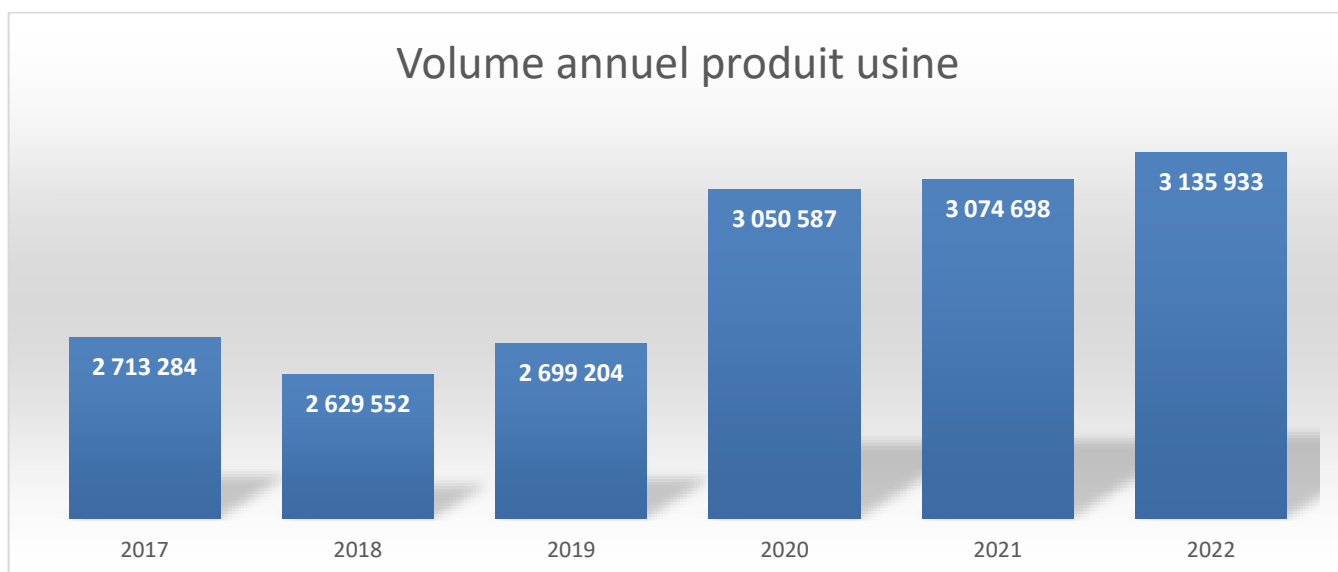
- **La Communauté de communes des Terres du Lauragais (TDL)** en représentation-substitution des communes d'Aignes, Beateville, Caignac, Calmont, Gardouch, Gibel, Lagarde, Mauvaisin, Monestrol, Montclar-Lauragais, Montesquieu-Lauragais, Montgeard, Nailloux, Renneville, Saint-Léon, Seyre et Vieilleville ;
- **Les communes** d'Auragne, Auribail, Auterive, Beaumont-sur-Lèze, Caujac, Cintegabelle, Esperce, Gaillac-Toulza, Grazac, Grépiac, Labruyère-Dorsa, Lagardelle-sur-Lèze, Lagrâce-Dieu, Marliac, Mauressac, Miremont, et Puydaniel.

Département de l'Ariège :

Les communes de Brie, Canté, Durfort, Esplas, Justiniac, Labatut, Lissac, Mazères, Saint-Martin-d'Oydes, Saint-Quirc et Villeneuve-du-Latou.

Nombres d'abonnés au 01/01/2022 : 18080 abonnés

Volumes produits en 2022 : 3 135 933 m³

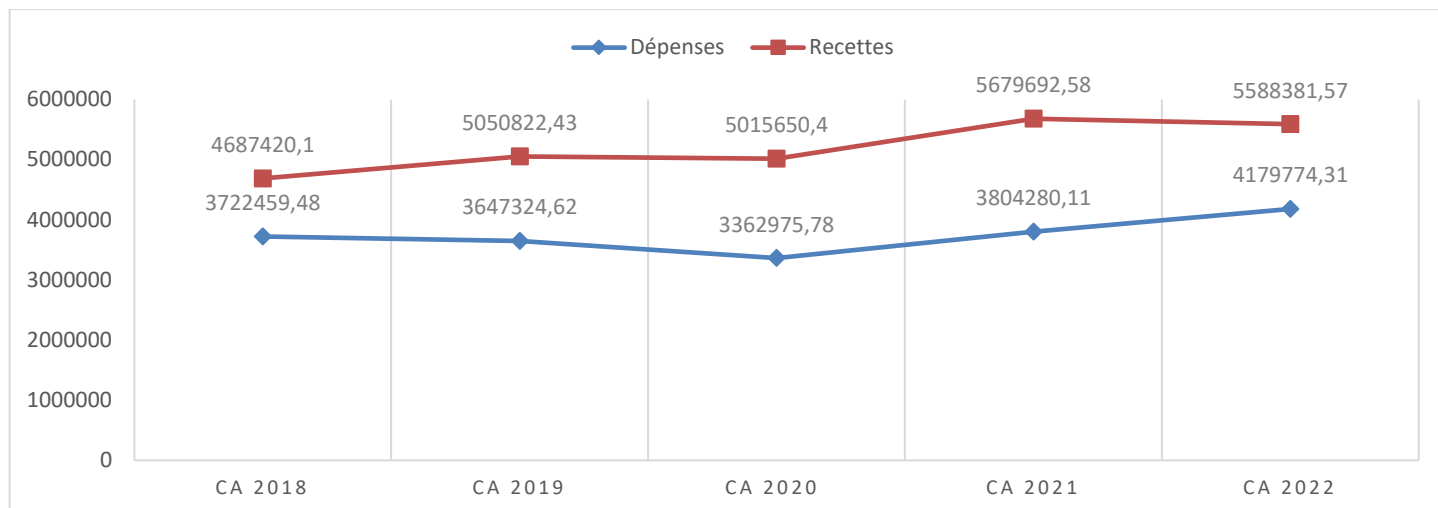




En termes d'organisation, le comité syndical comprend 45 délégués titulaires et 45 suppléants. Le bureau du syndicat est constitué du Président et de cinq vice-présidents.

RETROSPECTIVE BUDGETAIRE

I. RECETTES ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

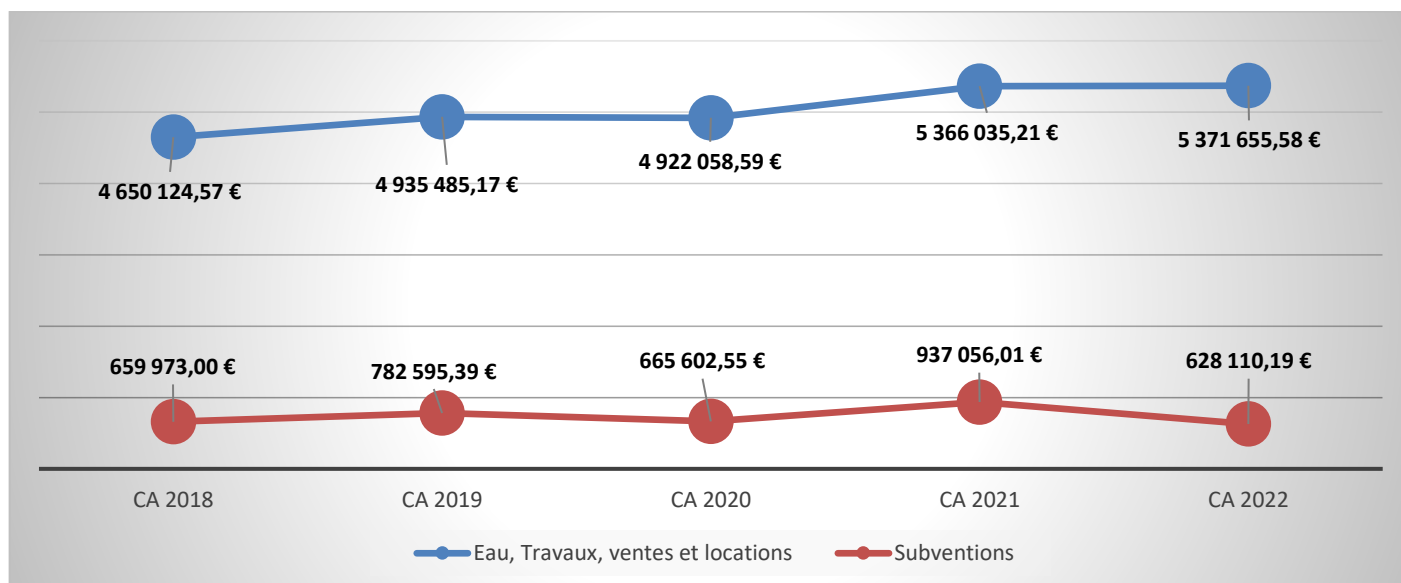


(2021, subvention exceptionnelle SICOVAL)

A. Les ressources de fonctionnement :

Les ressources de fonctionnement sont principalement :

1. La vente d'eau aux abonnés (4,6 M€ + 5 %) ainsi qu'aux autres collectivités comme le SMDEA09 pour Saverdun depuis février 2020 ou encore Auterive et Réseau31 (312 k€, +1,8 %)
2. La facturation des branchements et pose compteurs chez les particuliers (386 k€ + 36%)
3. La vente de l'électricité photovoltaïque et la location des antennes sur les réservoirs (69k€, + 8 %)
4. La participation des collectivités au fonctionnement avec Réseau 31 et notre convention pour facturation de l'assainissement (47 k€)
5. Les subventions



Le terme subvention qualifie non seulement la part en fonctionnement des subventions en annuité versées par le département pour limiter le poids de l'emprunt (on tend vers une extinction puisque le principe n'existe plus) mais également la partie amortissable des subventions en capital.

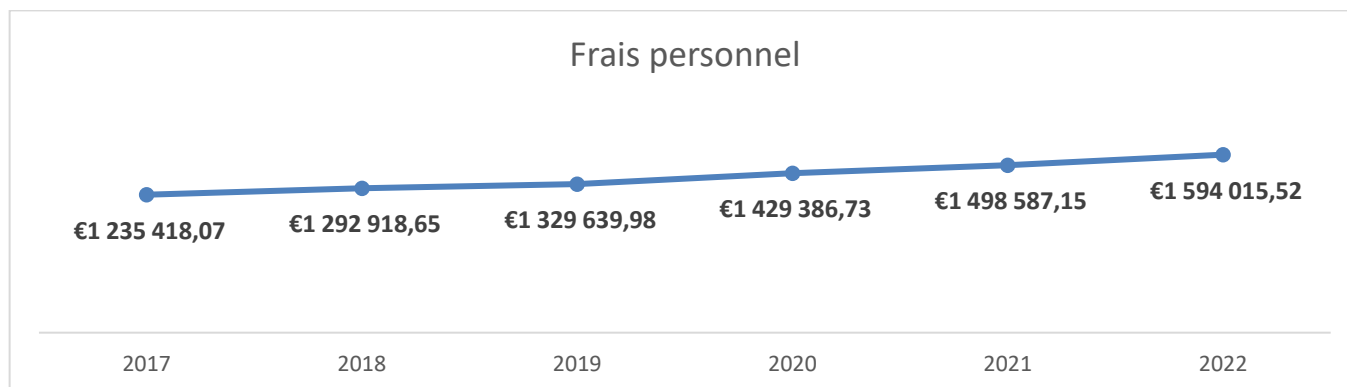
La vente d'eau aux autres collectivités pour 2022 se traduit de la façon suivante :

	Volumes 2020	Volumes 2021	Volumes 2022	Produit de la vente 2022 € HT
SMDEA Saverdun	204 836 m3	236 587 m 3	242 636 m3	134 177,71 €
SMDEA	88 261 m3	95 594 m 3	106 755 m3	74 528,95 €
AUTERIVE	4 722 m3	20 272 m 3	1 751 m3	980,56 €
RESEAU 31	165 116 m3	183 990 m 3	182 318 m3	102 098,08 €
TOTAL	462 935 m3	536 433 m3	533 346 m3	311 785,30 €

B. Les charges de fonctionnement

1. Dépenses de personnel (chapitre 012)

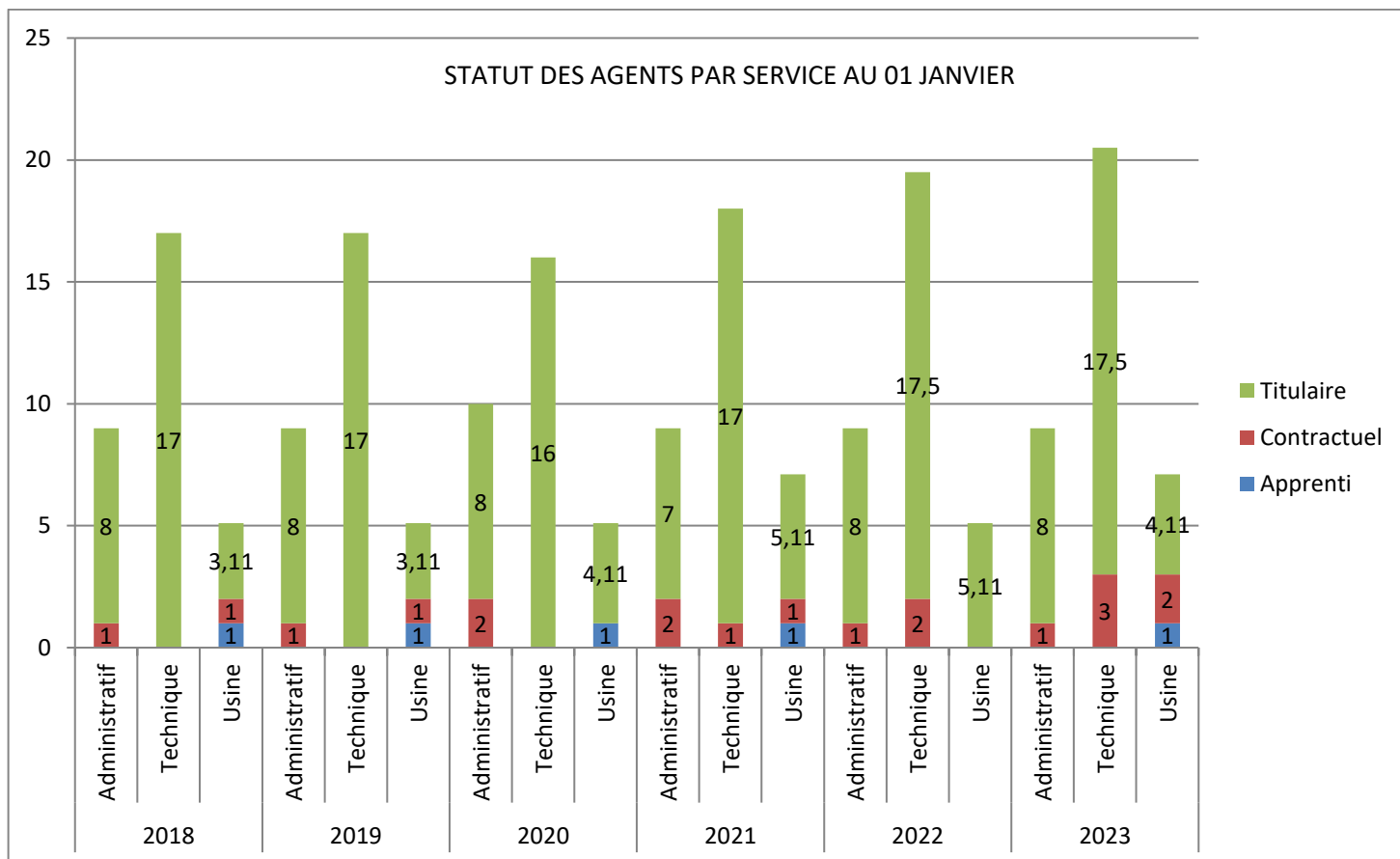
La masse salariale constitue un des principaux postes de dépenses de fonctionnement.



La masse salariale a augmenté de 95 000 € soit 6,37 % dont 30 K€ pour le dégel du point d'indice sur 6 mois. 2,5 % sont liés à la GVT (glissement, vieillesse, technicité) correspondant aux avancements d'échelons, avancements de grades, changements de cadres d'emplois.

Et le solde de variation est dû aux nombreux mouvements de personnel :

- Mise en disponibilité de M. Rivière à l'usine, renforcement de l'équipe Usine
- Recrutement de 3 CDD en octobre 2022 pour renfort de l'équipe exploitation et poursuite du déploiement de la radio relève,
- Titularisation de 2 CDD pour le remplacement de M. Sola Jacques parti en retraite au 01/01/2023 et de M. Galinier Yves qui partira le 01/06/2023.
- Recrutement d'un contractuel en décembre 2022 pour remplacement au service administratif.
- Remplacement de M. Azalbert Jean-Pierre par Mme Bardeau Mélanie au poste de DGS du SPEHA.
- Emploi de Mme Houet Clélia en tant qu'apprenti à l'usine.



Le temps de travail pour la majorité des agents est réparti sur 2 semaines soit 71H en 9 jours (une semaine de 5 jours et une deuxième de 4 jours de travail). Ce rythme de travail équivaut à une base de 35 heures 30 hebdomadaire et donne droit à l'octroi de 3 jours de ARTT.

Les avantages attribués aux agents demeurent les tickets restaurant, la participation à la mutuelle santé et la prévoyance du contrat groupe du CDG31. Depuis le 01/04/2020, la valeur faciale du ticket restaurant est passée de 7€ à 9€. 60 % de la valeur est prise en charge par le SPEHA. La participation mensuelle du SPEHA pour la mutuelle est de 10 € et 8 € pour la prévoyance.

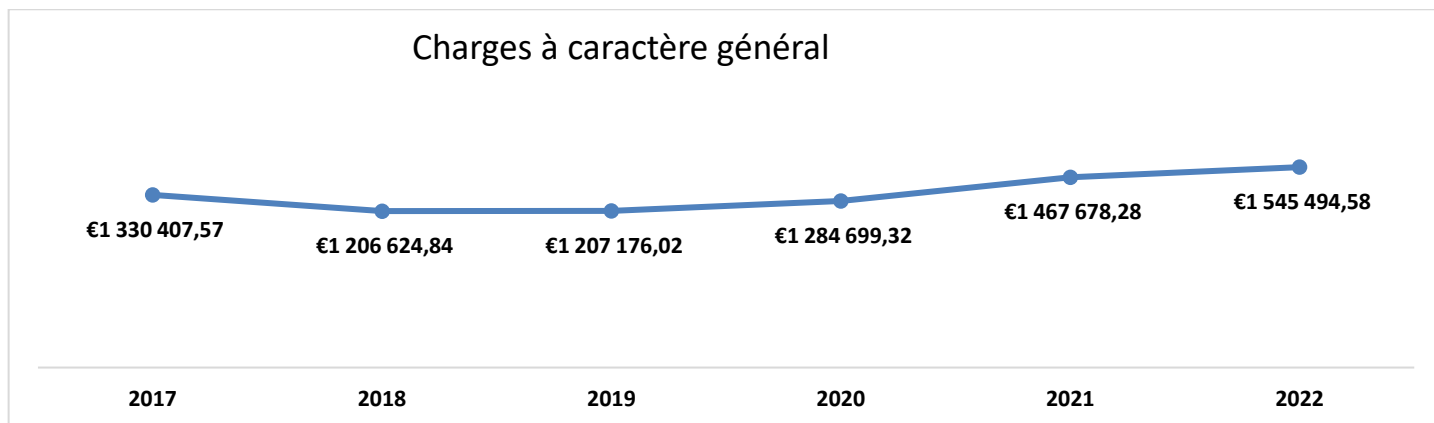
Depuis le 01/01/2023, le SPEHA adhère au CNAS.

2. Charges à caractère général (chapitre 011)

Il représente le premier poste de dépenses quasi à part égale avec les charges de personnels.

Une évolution de + 5,3 % soit +77 k € par rapport à 2021 notamment dû à l'augmentation de l'énergie + 56 000 €

Le reste des dépenses reste stable grâce à la maîtrise de la politique d'achat.



Les principaux postes de dépenses pour 2023 seront :

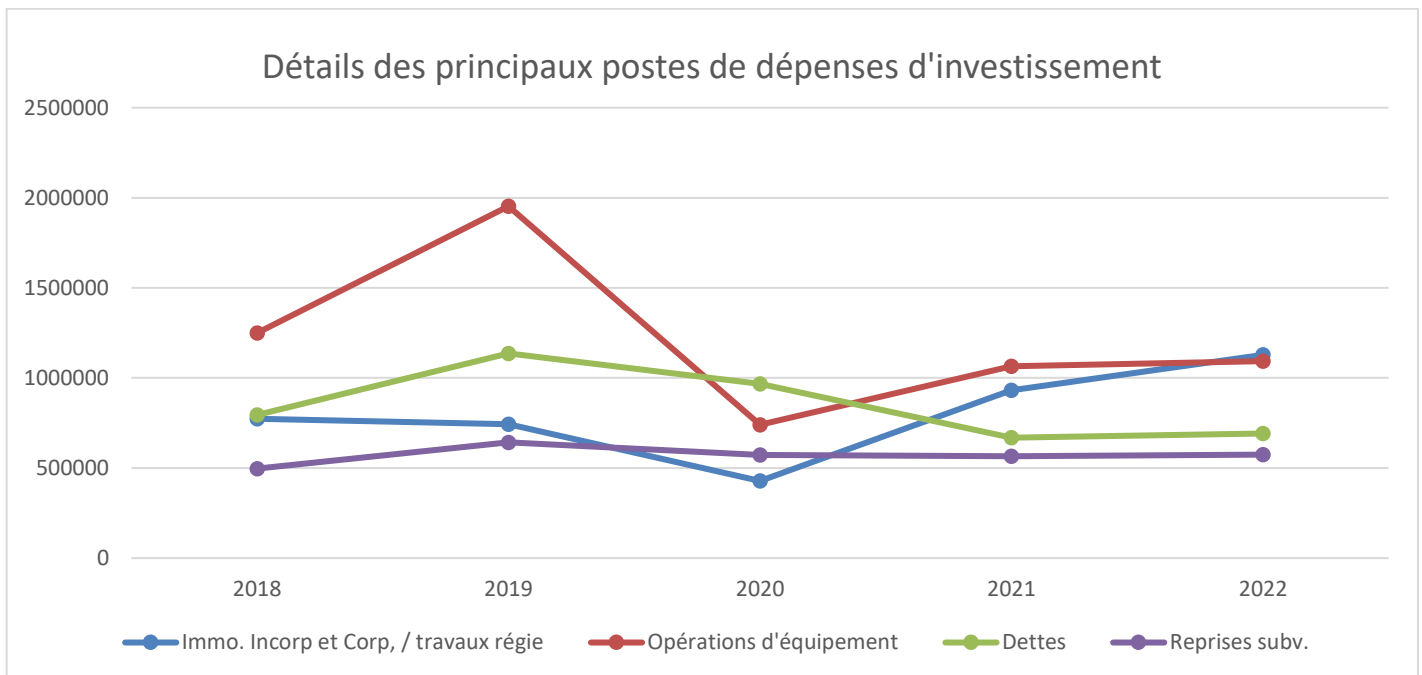
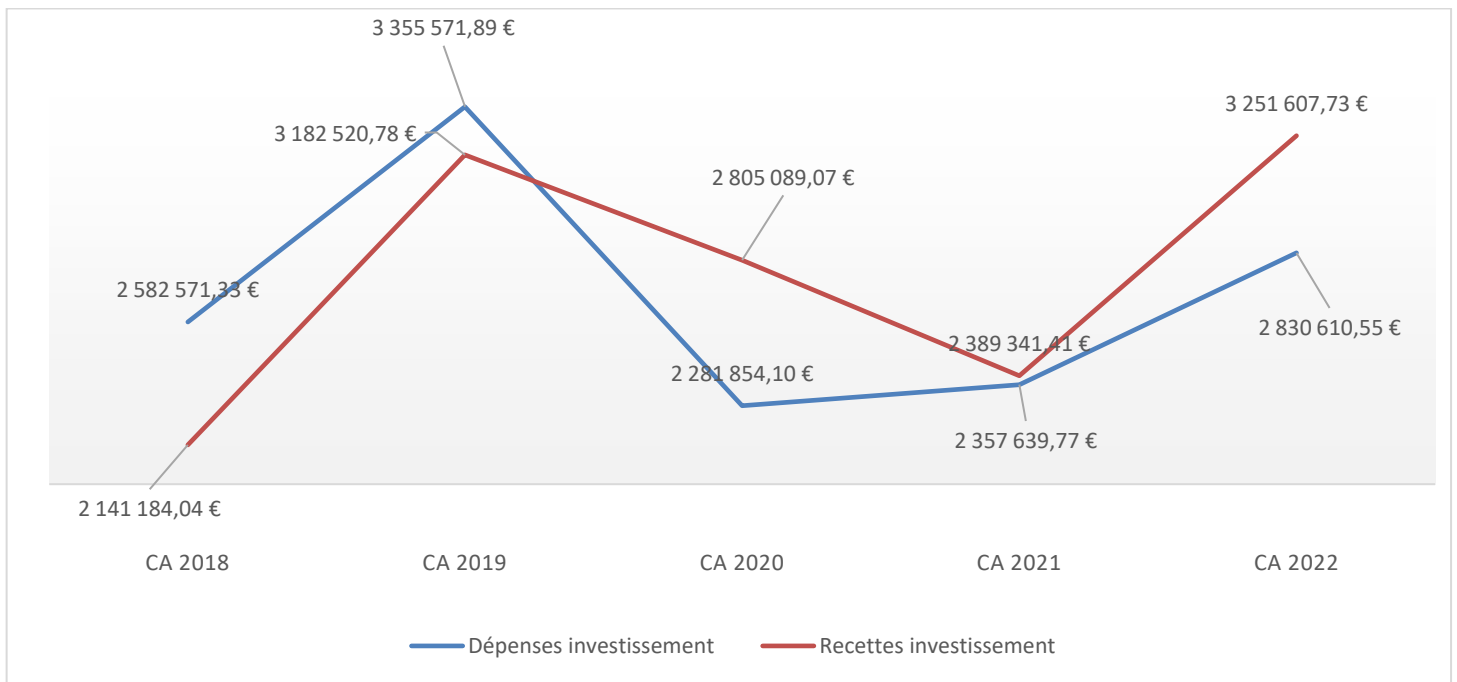
- Les pièces pour les réseaux : 416 000 € maxi, augmentation du seuil du marché pour y intégrer les travaux en régie
- Les redevances reversées à l'AEAG pour 800 000€
- Les dépenses d'électricité à hauteur de 600 000€ (le double est attendu avec le nouveau marché)
- Les dépenses de produits de traitement pour 180 000€ à minima pour inclure l'augmentation du filtre de l'usine
- Les achats de matériaux pour les travaux en régie et branchement 100 000 €

Des efforts d'économie devraient être réalisés afin de maintenir les coûts tout en respectant le ratio coût/qualité des produits sur le périmètre d'activités.

À la vue des augmentations des matières premières une diminution des charges à caractères générales n'est pas envisageable.

II. RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT

A. Programme d'investissement



Les travaux d'investissement sont nombreux, pour les plus importants financièrement on retrouve :

En 2018 : Réhabilitation du château d'eau de Louise et pose de canalisations en encorbellement sur le Pont à Cintegabelle, construction de 4 bâtiments (atelier/garage à l'usine, couverture du groupe électrogène à l'Ariège, dépôt à Miremont, bâtiment de stockage au siège) et mise en place de clôtures aux réservoirs.

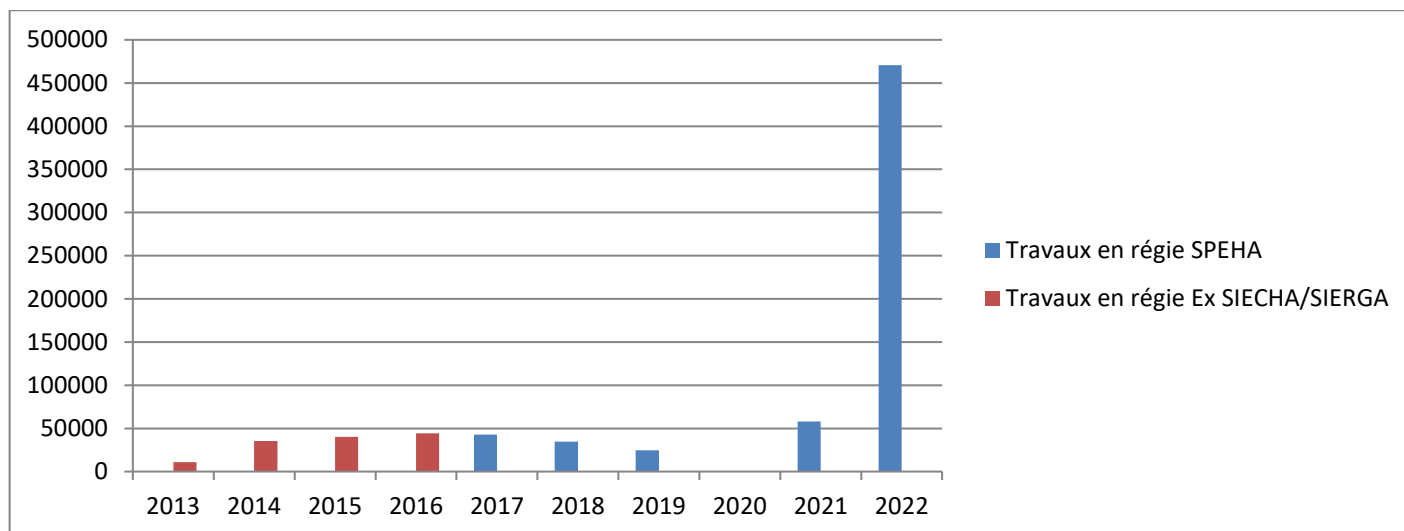
En 2019 : Réhabilitation du château d'eau de Jouany et solde de la construction de 4 bâtiments

En 2020 : Solde des travaux de réhabilitation du château d'eau de Jouany, le renforcement de canalisation en 250 mm à Gaillac Toulza et les marchés à bon de commande de travaux sur réseau et reprise des branchements plomb.

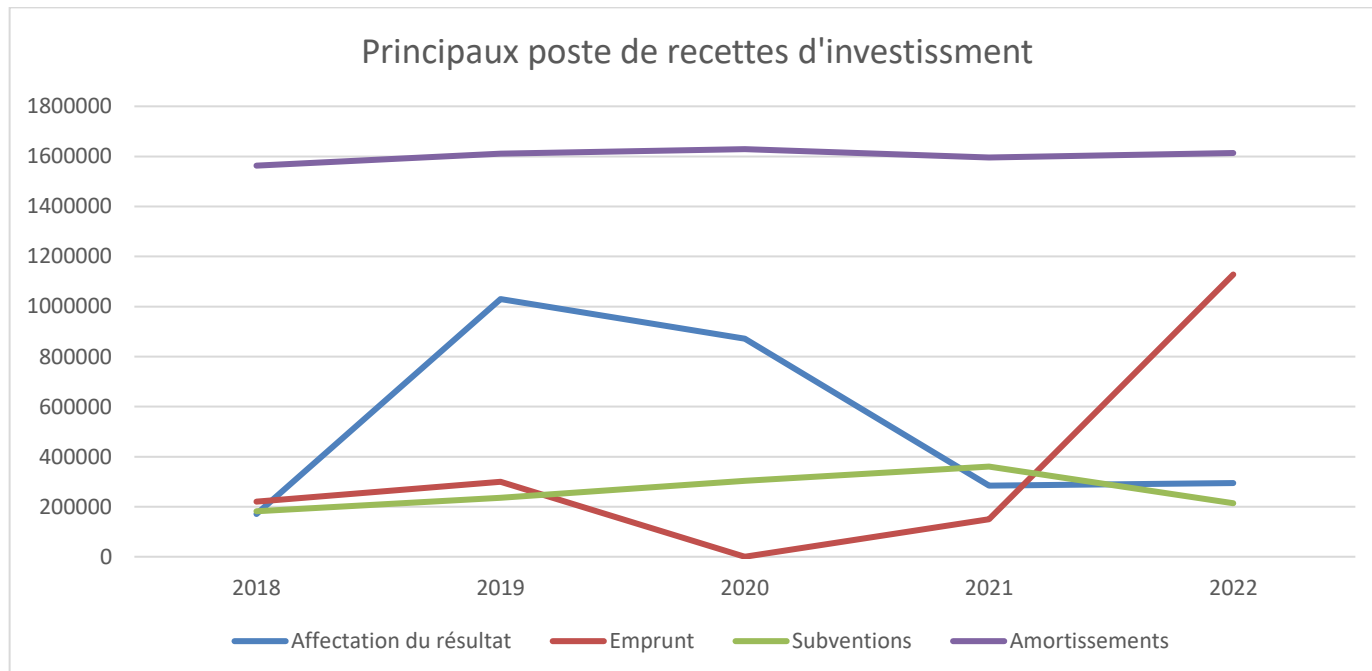
Pour 2021 les travaux d'investissements sont pour principalement liés à la modification de l'alimentation du secteur de Picarrou / Calmont. Ainsi que les travaux de dévoiement de DAUJAS / MAUVAISIN en régie pour 200 000 €. On retrouve

également la reprise des branchements plombs sur Mazères, Saint Léon et Auragne. On notera également la réhabilitation de la Cuve de reminéralisation à l'usine. L'acquisition de compteurs pèse sur le budget à hauteur de 220 000 € pour 2021.

En 2022 : la réhabilitation du Réservoir de Beaumont, l'acquisition de compteurs pèse sur le budget à hauteur de 220 000 €, des travaux en régie sur la commune de Cintegabelle, Gaillac-Toulza, Beaumont sur Lèze, Marliac, Canté, Calmont pour un total de 280 000 €



2022 comptabilise les travaux en régie effectués sur le 3^{ème} trimestre 2021 et l'année 2022.



La dotation aux amortissements reste le premier poste de financement de l'investissement, ensuite est mobilisé l'affectation du résultat, sauf pour 2022 où l'emprunt a été mobilisé en masse pour obtenir des taux favorables.

B. Dette

Pour 2018, nous avons contracté un emprunt auprès du Crédit Mutuel pour la réhabilitation du Réservoir de Louise à hauteur de 100 000 €, ainsi qu'un emprunt de 120 000 € pour les travaux de l'usine, du siège et du dépôt à Miremont. Ces deux emprunts ont une durée de 15 ans avec un taux de 1,15 %.

En 2019, nous avons réalisé l'emprunt pour la réhabilitation du réservoir de Jouany d'un montant de 300 000 € sur une durée de 20 ans avec un taux à 1,3 % avec le Crédit Agricole soit environ 30 % du coût de l'opération.

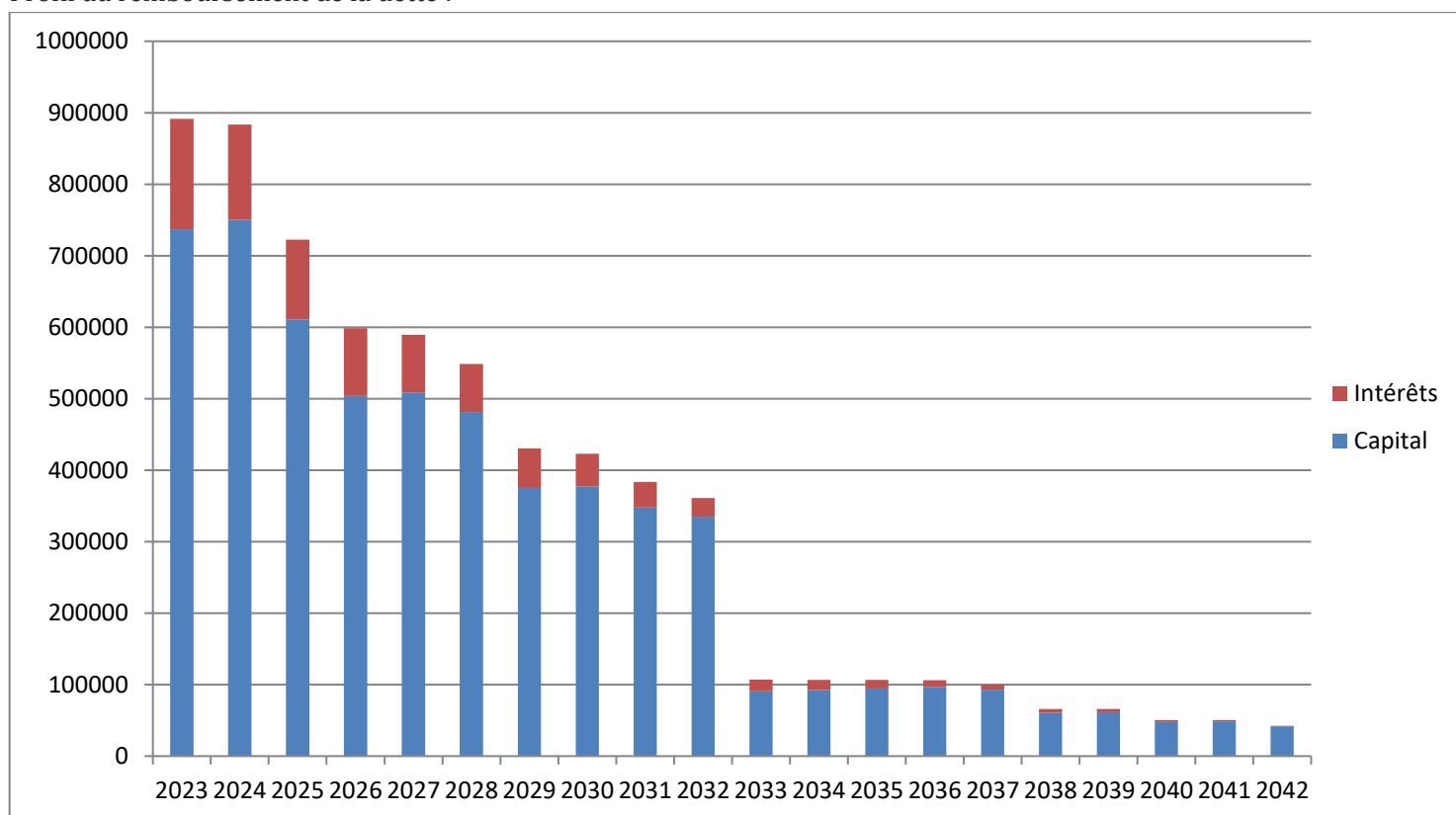
En 2021 nous avons emprunter pour 150 000 € sur les travaux de Daujas et de Calmont à un taux de 0,97 % sur 20 ans.

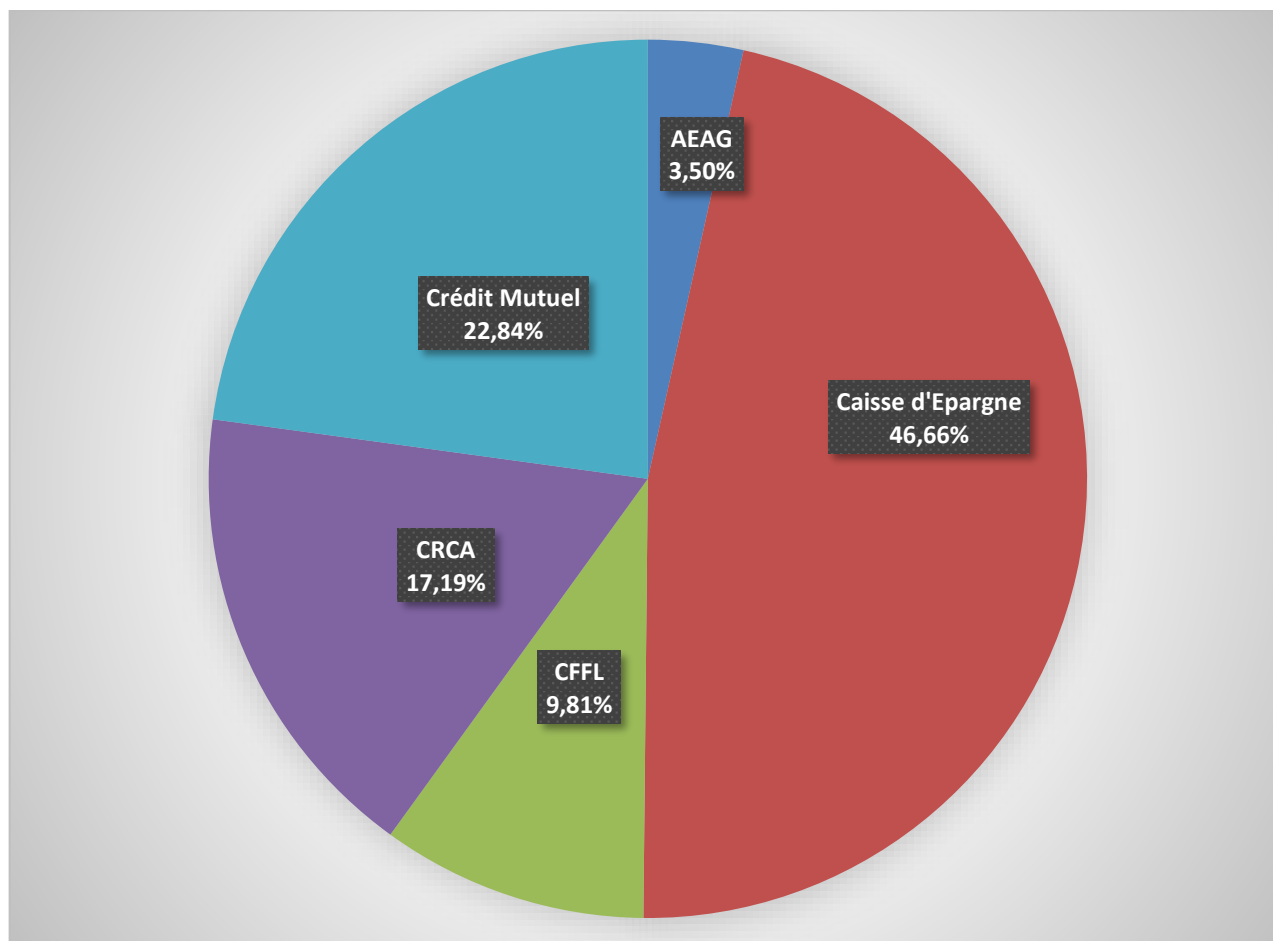
Pour 2022, à hauteur de 1 128 000 € sur une durée de 10 à 20 ans. Cela a financé travaux de renouvellement de réseau et de réhabilitation des réservoirs de Beaumont 170k€. Puis le financement complet de l'acquisition des engins de TP258 k€, de même que pour l'acquisition des compteurs 200k € et le renforcement de Louise 500k€ (travaux inscrits en RAR au Budget 2022 : la tranche optionnelle est finalisée et la tranche ferme va débiter très prochainement).

- La structure de la dette :

Caractéristiques de la dette au :	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023
Montant initial d'emprunt	15 384 151,45 €	14 817 891,00 €	11 781 237,98€	11 931 238 €	12 620 071 €
Capital restant du	7 475 704,24 €	6 786 972,47 €	5 842 362,61	5 317 320,31	5 754 584,91
Taux moyen	3,06 %	3,04 %	3,06%	2,99 %	3 %
Durée résiduelle moyenne	6 ans et 10 mois	7 ans et 6 mois	7 ans et 6 mois	7 ans et 6 mois	7 ans et 8 mois
Durée de vie moyenne	15 ans et 9 mois	16 ans	16 ans	17 ans	17 ans et 2 mois

Profil du remboursement de la dette :



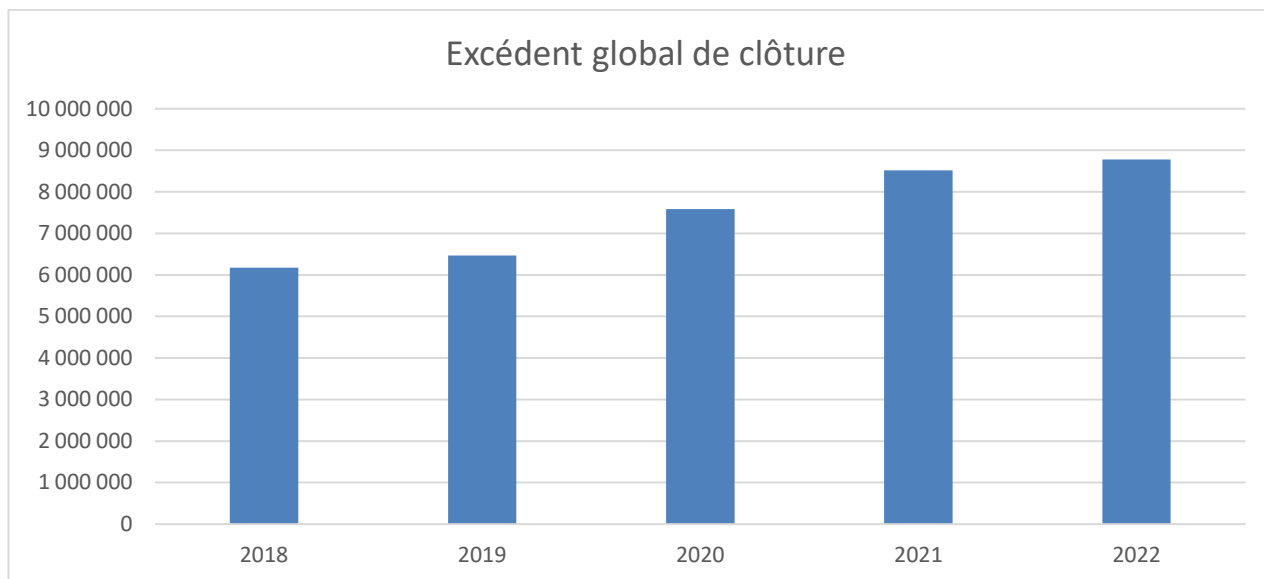


PROPOSITION DU BUREAU

- Investissement à hauteur de 2 millions d'euros avec une répartition entre la réhabilitation des réservoirs/usine et la réhabilitation de canalisations.
- Ralentissement de l'endettement en empruntant pour maxi 800 000 €.
- Fonds de roulement à ajuster sans atteindre la limite des 4 Millions d'euros qui correspondent à notre produit de vente d'eau (une année d'avance).

Fond de Roulement	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles totales	5 350 987	6 622 357	6 191 816	6 473 781	6 226 558
- Dépenses réelles totales	5 766 757	6 334 260	5 072 819	5 538 316	5 964 725
= Variation de l'excédent de clôture	-415 770	288 097	1 118 997	935 465	261 833
= Excédent global de clôture	6 176 790	6 464 887	7 583 884	8 519 348	8 781 181

Emilie Freyche:
diminué de l'emprunt concernant le Renforcement de Gaillac vers Esperce (dépenses en 2023)



- **Le budget serait construit avec les hypothèses suivantes en exploitation :**

- **Augmentation de 19 % des dépenses à caractères générales pour intégrer une partie des inflations connues (énergie, produits de traitements, achat de matières premières), soit :**

427 000 € de plus

- **Augmentation de 11,65 % des charges de caractères de personnel pour stabiliser les effectifs et prendre en compte l'impact de la hausse du point d'indice sur 1 année complète, le renforcement de l'effectif Usine et de l'exploitation déployement de la relève et la hausse du point d'indice sur 1 année complète (30 k€), soit :**

185 000 € de plus

Afin de financer l'augmentation des dépenses, il est nécessaire de prendre en compte le fait suivant :

- **Une hausse de 2 % de recettes dû à la vente d'eau est à prévoir (dans la mesure où une stagnation des volumes vendus est observée et va se poursuivre en 2023). Cela représente une augmentation des recettes de :**

100 000 €

En complément, et outre une gestion rigoureuse nécessaire, le bureau vous propose pour compenser l'augmentation des dépenses de :

- **Mobiliser le fonds de roulement à hauteur de**

300 000 €

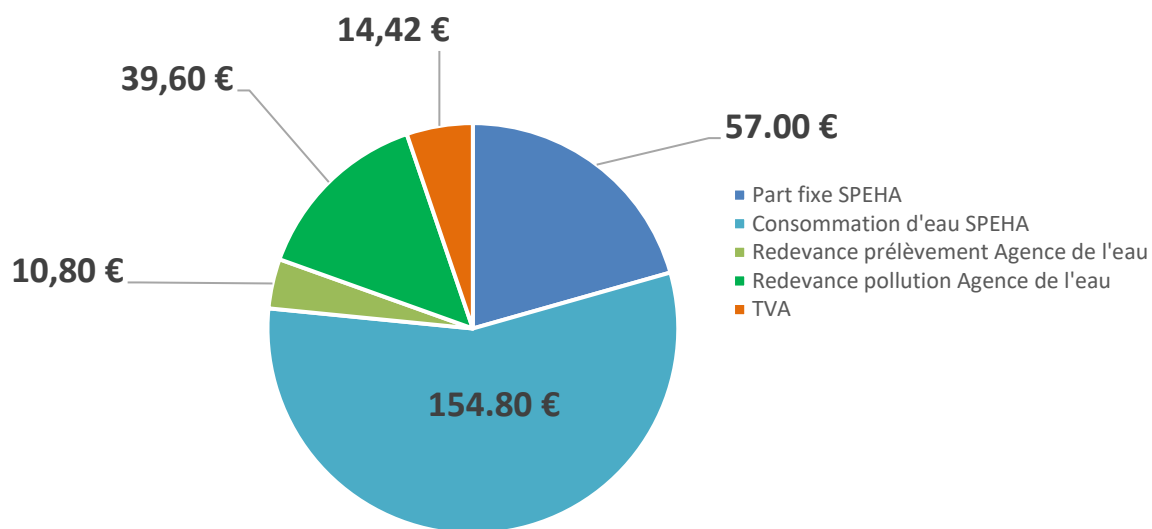
Il est également proposé les actions suivantes :

- **Augmenter le prix de l'eau de 0,10 Cts soit pour la part propre au SPEHA. Ce nouveau passerait donc de 1,26 € HT à 1,39 € HT par m³ au lieu de 1,29 € HT/m³ pour une recette supplémentaire de**

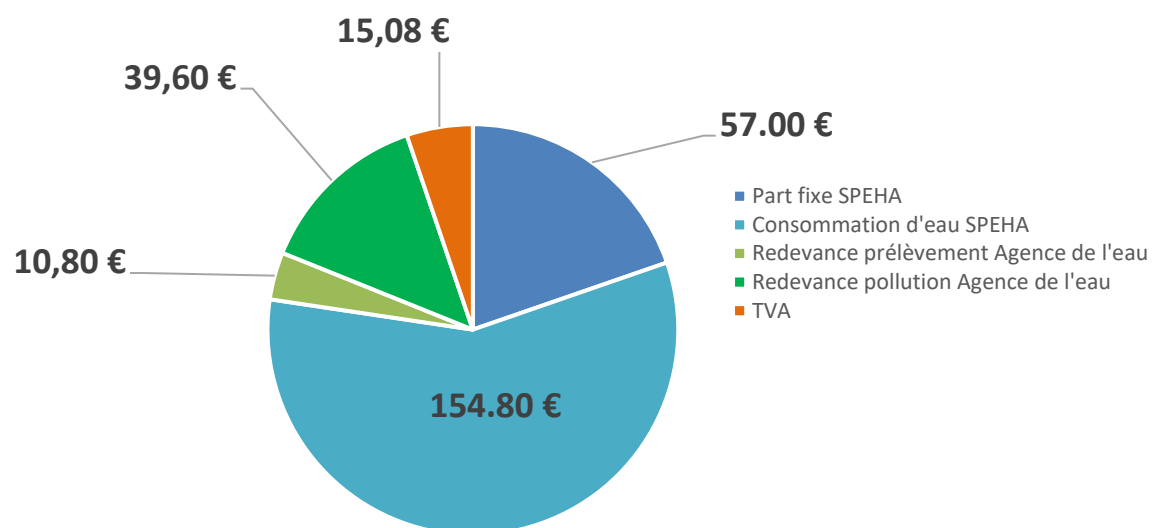
200 000 €

- **De maintenir la part fixe à 57 € HT/an**

Voici la simulation sur une facture moyenne de 120m³



Décomposition d'une facture pour 120m³ soit **276,62 € TTC avec ancien prix**



Décomposition d'une facture pour 120m³ soit **289,28 € TTC avec nouveau prix** soit **12,66 € pour 120m³**